



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le lundi 21 octobre 2024 à 18 h, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**24-10-21-6704 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** la séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024 soit ouverte à 18h07.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**24-10-21-6705 Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 21 octobre 2024 tel que présenté.

Adopté

**Séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Emprunt par billets au montant de 870 900 \$ en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 804-2010;

- D) Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 804-2010;
- E) Autorisation de signature - Contrat de vente du lot 6 599 242 situé sur la route 202;
- F) Autorisation - Octroi de contrat de services à la compagnie Entretien Planex;
- G) Autorisation – Affectation du surplus accumulé non affecté – Pavage rue Wellington;
- H) Autorisation – Affectation du surplus accumulé non affecté – Trottoirs rue Prince;
- I) Période de questions;
- J) Levée de la séance.

---

**Emprunt par billets au montant de 870 900 \$ en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 804-2010**

**Considérant** que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 870 900 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2024, réparti comme suit:

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
795-2010	68 200 \$
796-2010	205 200 \$
797-2010	55 700 \$
798-2010	41 000 \$
799-2010	37 200 \$
800-2010	112 700 \$
801-2010	124 000 \$
802-2010	69 400 \$
804-2010	157 500 \$

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Considérant que,** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

**24-10-21-6706**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 28 octobre 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et trésorière.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>72 000 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>75 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>78 100 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>81 400 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>84 700 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>479 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

**Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 804-2010**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 octobre 2024, au montant de 870 900 \$;

**Considérant qu'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

72 000 \$	3,91000 %	2025
75 000 \$	3,91000 %	2026
78 100 \$	3,91000 %	2027
81 400 \$	3,91000 %	2028
564 400 \$	3,91000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 3,91000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 000 \$	3,60000 %	2025
75 000 \$	3,55000 %	2026
78 100 \$	3,65000 %	2027
81 400 \$	3,70000 %	2028
564 400 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,75600      Coût réel : 4,05911 %

**Considérant que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

**24-10-21-6707**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Que** la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite DE CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT pour son emprunt par billets en date du 28 octobre 2024 au montant de 870 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

**Autorisation de signature - Contrat de vente du lot 6 599 242 situé sur la route 202**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon est propriétaire du lot 6 599 242 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Huntingdon d'une superficie approximative de 50 000 pieds carrés pour l'avoir acquis de Cleyn & Tinker Inc., aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Daoust, Notaire, le quatre (4) avril, deux mille cinq (2005) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 12 187 777.

**Considérant** les pouvoirs accordés en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Ville de Huntingdon* (2008, c. 33), entrée en vigueur le 20 juin 2008;

**Considérant que** la compagnie 9357-3202 Québec inc. désire acheter le lot 6 599 242 aux prix et conditions négociées entre les parties.

**24-10-21-6708**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la vente du lot 6 599 242 à la compagnie 9357-3202 Québec inc. aux prix et conditions négociés entre les parties.

**Que** le maire, André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente et tous autres documents relatifs à cette transaction.

Adopté

**Contrat de service d'entretien ménager à la compagnie Entretien Planex Inc**

**Considérant** l'offre de service présentée par l'entreprise Entretien Planex Inc pour l'entretien ménager des établissements suivants :

- Hôtel-de-Ville;
- Bureaux SAAQ;
- Bureau Service Québec;
- Bureau Garage municipal;
- Partie commune et toilettes – 4 rue Lorne
- Partie commune et toilettes – 72 rue Dalhousie

**24-10-21-6709**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**

**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi de contrat de service d'entretien ménager à la compagnie Entretien Planex Inc au coût de 3 250 \$ par mois.

**Que** le conseil municipal autorise l'ajout au contrat que durant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, l'entretien des planchers des bureaux de la SAAQ et Service Québec, soit fait deux fois par semaine.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même les postes budgétaires d'entretien ménager prévu à cet effet au budget de 2024 et que tout excédent soit financé à mêmes les revenus additionnels générés au cours de l'exercice 2024.

Adopté

**Affectation du surplus accumulé non affecté – Pavage rue Wellington**

**Considérant que** la Ville a procédé aux travaux de pavage de la rue Wellington en 2022 pour un montant total de 103 715.89 \$;

**Considérant que** le conseil a autorisé le financement des dépenses à même une affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 90 358.96 \$ selon la résolution **22-06-06-5975**;

**Considérant que** le conseil a autorisé le financement d'une partie des dépenses à même une affectation de la subvention du programme Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale d'Huntingdon (PPA-CE) du MTQ pour un montant de 12 000 \$ selon la résolution **22-09-06-6040**;

**Considérant que** dans l'esprit de la résolution 22-06-06-5975, un montant de dépense de 1 356.93 \$ reste à être financé et qu'à cet effet, il y a lieu d'affecter une partie du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement.

**24-10-21-6710**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté au financement de la dépense excédentaire de 1 356.93 \$ pour les travaux de pavage de la rue Wellington de l'année 2022.

Adopté

#### **Affectation du surplus accumulé non affecté – Trottoir rue Prince**

**Considérant que** la Ville a procédé aux travaux de trottoir de la rue Prince en 2022 pour un montant total de 51 099.17 \$;

**Considérant que** le conseil a autorisé le financement des dépenses à même une affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 48 584.47 \$ selon la résolution **22-08-15-6015** ;

**Considérant que** dans l'esprit de la résolution 22-08-15-6015, un montant de dépense de 2 514.70 \$ reste à être financé et qu'à cet effet, il y a lieu d'affecter une partie du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement.

**24-10-21-6711**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté au financement de la dépense excédentaire de 2 514.70 \$ pour les travaux de trottoir de la rue Prince de l'année 2022.

Adopté

#### **Période de questions**

Aucune question.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**24-10-21-6712**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 14.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière